

L'an deux mil vingt-trois, le seize novembre juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Anne BOUQUIER Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Hervé LHOMME, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	26	17

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Marianne HUREL à M. Gérard HUET, Mme Mariline BOUCLET à Mme BLANLUET Magali, Monsieur Yann BOUGUENNEC à M. Bruno GODET.

Absents excusés : M. Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno THOMAS, Mme Aline MERIAU, M. Loïc CROCHET, Mme Solène MENNECIER M. Jean-Philippe LECOINTE Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Madame Anab LEFFRAY, M. Pierre HABERT

Date de la convocation

10 novembre 2023

Date d'affichage

10 novembre 2023

A été nommé secrétaire : M. Bruno GUYARD

Objet de la délibération

7- Finances locales

7.1.7 Autres documents à caractère budgétaire et comptable

L'entreprise DB Schenker a présenté une demande de remise à la suite d'une importante fuite d'eau après compteur (17 597 m3) à SAUR. SAUR nous a sollicité pour que le conseil municipal étudie un écrêtement exceptionnel de consommation sur la part assainissement de la facture car SAUR ne peut pas faire de d'écrêtement pour les industriels.

2023-081 – Ecrêtement exceptionnel de consommation

Considérant l'augmentation très importante du à la fuite par rapport au volume antérieure de l'entreprise,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

La commission « développement économique, finances, santé et commerces » propose de faire un écrêtement sur la part assainissement à titre exceptionnel pour 15 815 m3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

et publication ou notification

le 23/11/2023

ACCEPTE d'écrêter exceptionnellement la facture de DB SCHENKER de 15 815 m3 sur la part soumise à l'assainissement,

CHARGE Monsieur le Maire de régler toutes les formalités liées à ce dossier.

Le secrétaire de séance
Bruno GUYARD

Pour copie conforme
Le Maire,
Frédéric MURA

